

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

4^e SÉRIE. — TOME III.

v. 21-22

1865-66



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1865

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE BELGE.



NUMISMATIQUE GALLO-BELGE

OU

HISTOIRE MONÉTAIRE

DES ATRÉBATES,

DES MORINS ET DES NATIONS GALLO-BELGES EN GÉNÉRAL.

(Suite. Voy. 4^e série, t. II, pp. 1, 149 et 424.)

Les monnaies de métal inférieur, cuivre ou potin, appartenant aux peuplades qui ont émis les statères dont je viens de parler, ne portent pas toujours, sans doute, les types affectés à l'or ⁽¹⁾; elles doivent être cherchées parfois parmi les espèces eoulées communes dans toute la Gaule du nord.

Les nations kymriques du centre de l'ancienne Belgique ont, sans doute, leurs lots parmi les pièces au type symétrique dont j'ai alloué une part aux Atrébates ⁽²⁾.

Une variété bien distincte de ces monnaies de cuivre

⁽¹⁾ Les cuivres dont il est parlé, p. 438, de 1864, ne peuvent pas être considérés comme ceux de la véritable autonomie. Avant l'action du contact romain, les *Veromandui* en avaient certainement de plus orthodoxes.

⁽²⁾ Voy. ci-devant, p. 493, de 1864.

montre un cercle entourant le globe central de la traverse globeuse du dessin symétrique ; il en résulte une position entre eux circulaire pour les signes en forme de S, provenant de la métamorphose des cheveux divins. Cette variété est fréquemment trouvée dans le Vermandois, dans les marais de Flines et dans les pays voisins (1) ; le cheval y galoppe à gauche. (Pl. II, n° 143.)

Le type de quelques-uns des petits cuivres frappés, dont j'ai parlé à la fin du chapitre consacré aux monnaies dites unitypes, les rattache à l'une des variétés des statères ayant la roue au-dessus du cheval ; la roue à quatre traverses y surmonte seule le cheval. (Pl. XXI, de 1864, n° 109.)

D'autres nations belges ont mis moins d'orthodoxie druidique dans leurs types des monnaies de métal inférieur. Le sol occidental de la Belgique actuelle surtout fournit assez abondamment des pièces qui, par leurs sujets anthropomorphiques, ne rentrent pas dans l'objet de mes recherches. Je renvoie aux dessins des auteurs qui les ont éditées ; on y verra l'expression du pêle-mêle des idées religieuses, introduit partout autre part que chez les nations *kymro-belges* les plus septentrionales (2).

III. — *Groupe des monnaies dites à l'OEil.*

En avançant vers le *sud* et le *sud-est* de la Gaule belge, on exhume de son sol des monnaies d'or d'un carac-

(1) M. LELEWEL, pl. IV, n° 61. Énumération des pièces des planches.

(2) Voy. Ruding, MM. Lelewel, Lambert, Duchalais. Quelques-unes de ces pièces, en petit nombre toutefois, quoique n'ayant pas le cheval, portent des types que les druides belges ont pu accepter. Voy., entre autres, les dessins 5 et 7 de la pl. II, de M. Duchalais, *loc. cit.*

tère artistique un peu moins imparfait; elles appartiennent complètement au système druidico-belge et forment deux branches très-distinctes qui complètent l'expression graphique des idées religieuses des Celtes du nord de la Gaule. L'objet qui caractérise principalement ce groupe (pl. I et II) provient de la décomposition du buste d'Apollon, selon le système belge (1); c'est l'œil considérablement grandi (2). La première branche montre toujours, dans un grand fourchon ou chevron, l'œil de profil ou, par substitution, des cercles concentriques et même la roue; la couronne de laurier est parfois très-apparante; parfois on lui a substitué des chaînes ou des tresses; les cheveux ont été transformés, soit en globules enchâssés, isolés dans des croissants, soit en globules, soit en étoiles, soit en dessins semi-circulaires ou linéaires continus; ces divers signes répétés, et d'autres encore, sont disséminés dans le champ. La draperie a fait place, entre autres, à un symbole indéterminé, à un bouclier long peut-être, comme le dit Ghesquière (3). Au revers, le cheval non disloqué, mais dont les articulations sont globuleuses, galoppe à gauche; il a une crinière, une queue variée, deux oreilles ordinairement; des cercles concentriques et pointillés occupent le plus souvent l'espace entre ses jambes de devant et de derrière;

(1) M. DUCHALAIS le constate aussi, *loc. cit.*, pp. 195. 196.

(2) Cette interprétation généralement acceptée, BOUTEROUÉ, p. 50, l'attribue à M. de Pereisc; il y voit, dit-il, *un œil plus grand que la forme ordinaire qui estoit au revers et que c'estoit un hiéroglyphique des druides pour représenter la divinité.*

(3) Voy. l'interprétation de GHESQUIÈRE, p. 34, d'une monnaie très-incomplète.

Le bouclier était un objet sacré chez tous les peuples.

dans certaines variétés, ils sont remplacés par des espèces de quatre-feuilles; les autres accompagnements du cheval sont le fourchon doublé par une ligne pointillée, la chaîne contournée en S, l'étoile ou un astre radieux, le quadrilatère ou *peplum*.

Dans cette branche dont l'argent est complètement exclu, deux variétés sont parfaitement distinctes, et c'est par l'objet même qui leur a fait attribuer le nom de *monnaies à l'œil*. L'une conserve invariablement cet objet vu de profil ⁽¹⁾ (pl. I et II, n^{os} 128 à 141), l'autre l'a remplacé par des cerceles l'un dans l'autre ⁽²⁾ (pl. II, n^{os} 142 à 144), et ensuite par une roue (pl. III, n^{os} 147 à 149). Des légendes composées de lettres latines assurent la persistance du genre de monnaies dont il s'agit, jusqu'au moment où l'orthodoxie druidique s'affaiblit sous l'influence des idées romaines. Alors, en face de l'œil constamment placé entre les branches du fourchon, sur les statères attachés par leur type principal à la première variété, le mot LVCOTIO ⁽³⁾ ou celui VOCARANA ⁽⁴⁾ est inscrit. Les

⁽¹⁾ MIONNET, M. LELEWEL, pl. III, 39, IV, 49, 20, VII, 55; M. LAMBERT, pl. VII, 47; DUCHALAIS, n^o 492.

⁽²⁾ GRESQUIÈRE, pl. I, n^o 3; M. LELEWEL, pl. IV, 22; M. LAMBERT, pl. VII, 48.

⁽³⁾ BOUTEROUÉ, p. 49; M. LELEWEL, pl. IV, 21; *le Magasin pittoresque*, 1852, p. 240, et *Bulletin monumental*, 1856, p. 255, trouvé à Vermand, *Bulletin du comité de la langue*, t. II, p. 44; M. de la Saussaye y dit qu'on n'a pu encore donner à cette monnaie une attribution satisfaisante; rien ne prouve, ajoute-t-il, qu'avec M. Gomart, on doive l'attribuer aux *Veromandui*. On en a aussi trouvé un exemplaire auprès de Bergues-Saint-Winoc.

⁽⁴⁾ BOUTEROUÉ, p. 49; M. LELEWEL, pl. VI, 3; M. DUCHALAIS, n^o 491;

mêmes mots sont en même temps posés au-dessus du cheval amélioré dans ses formes par l'action de l'art latin; l'une ou l'autre de ces légendes remplace le fourchon doublé.

Les statères de la deuxième variété, lorsqu'ils quittent leur mutisme sacramentel, ne montrent jamais qu'une légende; le mot GOTTINA est sous le sol où galoppe, libre encore, un cheval en partie romanisé, dans son aspect d'ensemble. C'est alors qu'au lieu de cercles concentriques, la roue est enchâssée dans le fourchon (1). Au-dessus du cheval est le fourchon doublé d'une ligne pointillée, comme il l'est sur la variété muette où est l'œil véritable.

Les légendes *vocarana* et *gottina* dont M. Lelewel fait des noms d'homme, comme de celle de *Lucotio* (2), n'ont jusqu'à présent permis aucune interprétation définitive. L'explication de *Lucotio* par *Leucotia*, *Leucotitia*, ancien nom de Paris, présentée par Bouteroue (3), a pour elle ce

Bouteroue lit *Vocarana*; M. Lelewel *Vocarant*; M. Duchalais *Vocarana*; d'après l'exemplaire du cabinet impérial de Paris. Le dessin n° 3, pl. VI, de M. Lelewel remplace auprès de l'œil la légende *Vocarana* par des signes symboliques.

(1) M. LELEWEL, pl. IV, 23; M. LAMBERT, pl. VII, 49; M. DUCHALAIS, n° 493. Cet auteur propose de lire *Lucotina*, sans qu'on l'ait encore vu ainsi.

Dans la Revue belge de 1855, p. 480, il est question d'une monnaie gauloise en or, avec le mot POTTINA; est-ce une erreur?

(2) *Loc. cit.*, pp. 293, 332.

(3) Pp. 49, 50. Cet auteur cite un titre de Childebert où se trouve en note : *In terra quæ aspicit ad fiscum isiacensem in loco qui appellatur Lucotitia*. On peut voir cette phrase dans les *Diplomata et chartæ merovingicæ ætatis, in archivo Franciæ asservata*, anno 558. Paris, 1851. Strabon donne à la ville de Paris le nom de *Lucotocia*; J. César a dit : *Lutetiam Parisiorum*.

fait : que c'est dans le Parisis et la partie méridionale de la Picardie, qu'on rencontre le plus fréquemment ce genre de monnaies ⁽¹⁾, nommées *belges-ambianes*, par M. Lelewel ⁽²⁾. Mais ce n'est pas exclusivement dans ces pays qu'on ramasse les pièces à l'œil et au fourchon ; la Champagne, la Lorraine les fournissent aussi. Leurs types généralisés expriment sans doute le monnayage de plusieurs nations du *sud* et du *sud-est* de la Belgique, et des subdivisions pourraient probablement être formées parmi elles.

La seconde branche de ce groupe (pl. III, n^o 150 à 153), quoique différente de physionomie, exprime la même inspiration dans la transformation du buste divin ; les pièces d'or qui la composent, sont généralement comprises dans l'expression de *monnaies à l'œil*. M. Duchalais y découvre *une tête dégénérée des statères d'Apollon, où l'on ne voit plus que la couronne de laurier, le front, et un œil de profil* ⁽³⁾. Cette dégénérescence est peu adroite, peu artistique. Cet œil démesurément grand, manifeste une fois de plus l'idée fondamentale de transformation dans les types belges ; il me semble être de face dans les débris d'une tête de profil, et caractériser ainsi la première époque de l'art du dessin national chez les Gaulois, telle qu'elle est

(1) M. DUCHALAIS, p. 497. M. DE FRÉVILLE, *loc. cit.*, semble disposé à rattacher les pièces de ce genre aux environs de Paris.

(2) Dans l'énumération des monnaies de ses planches, il dit : *Ambianes, Belges ambianes*. Dans les *Éléments du type gaulois*, cet auteur s'exprime ainsi : *Rondelle enfourchue ou fourchons enjambant la rondelle appelé œil, forme un coin spécial d'un peuple belge, d'Ambians et de leurs chefs, Vocarant, Lucotio, Gottina.*

(3) N^o 190, p. 191. Voy. M. LELEWEL.

exprimée dans tous les pays. Le front reste prédominant; le nez est encore indiqué; des fragments de la draperie des épaules du buste divin forment des lignes globuleuses très-ordinaires dans les types des monnaies gauloises; l'étoile et le S sont ordinairement ajoutés. Le cheval du revers n'est pas le même sur tous les exemplaires que je produis, soit d'après nature, soit d'après les dessins de MM. Lelewel et Lambert. Sur les pièces où l'œil et les lignes globuleuses n'ont pas d'accompagnement, il court à gauche, porte une crinière, et montre ses deux oreilles droites; sur les autres, il galoppe à droite et n'a qu'une oreille que traverse un symbole arqué ou lunulé. Un astre rayonnant est sur les uns et sur les autres au-dessus et au-dessous du cheval (1). Ces différences sont sans doute assez essentielles pour constituer dans la seconde branche comme dans la première des monnaies à l'œil, deux variétés ayant appartenu à des tribus belges différentes.

La seconde branche des statères à l'œil possède un diminutif en or aux mêmes types que les siens (2). (Pl. III, n° 154 et 155.) Le cheval y galoppe à droite. Toute conjecture touchant les diminutifs, les quarts de statère qui doivent appartenir aux deux variétés de la première branche, serait trop hasardée.

Très-peu de monnaies de métal inférieur ont été signalées avec les types du fourchon et de l'œil; elles ne sont sans doute que des exceptions ou des pièces fausses du

(1) M. LELEWEL, pl. III, 44, pl. IV, 48; M. DUCHALAIS, n° 490; M. LAMBERT, pl. VI, 42; cabinet de M. Dewismes.

(2) M. LELEWEL, pl. III, n° 37, et cabinet de M. Dewismes.

temps (1). Le cuivre, ou le potin monnayé moins probablement, pourrait être, pour le groupe dont je m'occupe, dans les mêmes conditions que pour le précédent; il pourrait appartenir à la série des pièces moulées et devrait montrer des types assez orthodoxes. Le territoire de Senlis fournit communément des pièces de cuivre dont les types sont inspirés par la foi druidique; d'un côté, quatre dessins lunairement contournés s'enchevêtrent pour former un ensemble qui remplace la tête anthropomorphique, en conservant son souvenir et un peu son apparence. De l'autre côté, le cheval non disloqué, portant une crinière, deux oreilles et une queue longue bipartie, court à gauche. Un cercle centré est placé au-dessus de lui, un autre sous sa tête (2). (Pl. II, n° 146.)

Une autre monnaie de cuivre est née de la même inspiration. Le cheval y est passablement fait et galoppe à gauche, la crinière dressée et la queue ondulée. Au revers, quatre des symboles ordinaires tournés en S, et nés des cheveux divins, forment un dessin carré, d'aspect cruciforme. (Pl. XXIII, de 1864, n° 127.) Ces pièces *sylvanectes*, selon M. Lelewel, se trouvent parfois dans le nord de la Gaule belge, et ne datent pas de longtemps avant la conquête romaine sans doute. Le mot *araucia* ininterprété,

(1) M. LAMBERT en a édité une, pl. VII, 46 (voy. pl. I, n° 437); M. DUCHALAIS en décrit une du cabinet de Paris, n° 494, p. 493, et cite MIONNET, supplément, *Incertaines de la Gaule*, n° 377. Selon M. Lelewel, un exemplaire en cuivre avec l'empreinte de *gottina*, existe dans le cabinet de M. de La Fontaine, à Luxembourg.

(2) M. LELEWEL, pl. IX, n° 43; énumération des monnaies des planches.

se trouve sur les exemplaires les moins anciens de ces cuivres, d'après leur apparence (1).

Je ne m'occuperai pas davantage du cuivre inscrit de lettres latines, ni de celui muet, qui est né comme lui d'inspirations relativement nouvelles; ils ne conservent pas assez intacts les caractères qui seuls m'ont déterminé à étendre mes observations jusqu'aux monnaies de métal inférieur, étrangères aux Morins et aux Atrébates. Sans pouvoir les rattacher sûrement à aucune des fractions territoriales de la Gaule belge, je dois éditer de jolis petits cuivres émis sans doute dans les parties centrales et méridionales de ce pays. Le cheval au galop, d'un côté, est accompagné de divers symboles; le sanglier, de l'autre, dans sa forme symbolique sacramentelle, a sous lui un globule. (Pl. III, nos 156 et 157.) Ces pièces trouvées parfois dans les ruines de Téroanne, sont intentionnellement concaves; elles appartiennent à ce système monétaire, relativement récent sans doute, qui est remarquable par la petite dimension des monnaies de cuivre dont les flans coulés ont été empreints par la frappe.

Je néglige les monnaies d'argent autres que celles dont les Morins et les Atrébates peuvent réclamer la propriété. Elles appartiennent au temps de la conquête romaine, et n'entrent pas dans le véritable et pur système monétaire des Celto-Belges.

(1) M. LELEWEL, pl. IX, nos 25, 26, 27. — Mon cabinet.

CHAPITRE VI.

DIVERSES MONNAIES DE SYSTÈME BELGE ISOLÉES ET NE FORMANT PAS DES GROUPES, JUSQU'À PRÉSENT.

Sur le territoire de Frévent, il a été trouvé une monnaie d'or du poids exceptionnel de 147 grains. Le cheval tourné à droite a pour accompagnement de nombreux globules rangés en traits tortueux; au revers, d'une ligne transversale partent d'autres lignes divergentes, à demi symétriques, dont l'une aboutit à un signe flamboyant. Rien n'assure que cette monnaie ne soit pas un produit breton insulaire (1).

Monnaies en partie étrangères au système monétaire kymro-belge.

Le moment est venu de présenter quelques réflexions sur certaines monnaies minces, plates, de petite dimension et certainement gauloises, assez ordinairement trouvées dans la Morinie et dans l'Atrébatie, pour qu'on eût cru devoir les attribuer spécialement à ces deux provinces (2). Les arrondissements d'Arras et de Béthune et le littoral de la mer, aux environs de Calais surtout, les recèlent dans

(1) Je n'ai pas jugé à propos de reproduire cette pièce, qui ne rentre pas nécessairement dans le système monétaire gallo-belge.

(2) Dans le *Bulletin de la commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, de 1834, p. 459, M. Dancoisne propose de les attribuer à l'Atrébatie. M. Lelewel les nomme *maritimes belges*; il en publie plusieurs, pl. II, nos 25 à 29, pl. IX, n° 35.

leur sol ⁽¹⁾; elles surgissent aussi d'autres territoires belges ⁽²⁾. En les éditant en assez grand nombre dans ses planches, P. Pétau semble élargir le domaine des monnaies dont il s'agit, au delà des limites de l'extrême nord des Gaules; il complique ainsi la question d'attribution qui s'attache à des monnaies trouvées dans des pays divers ⁽³⁾.

La solution de la question d'attribution ne peut résulter des caractères extérieurs des monnaies dont il s'agit, véritablement mixtes sous tous les rapports. Ces monnaies ne s'harmonisent au système monétaire des nations kymro-belges, que par l'emploi exclusif de l'or et du cuivre, et par l'expulsion du buste divin. Aucune grosse monnaie ne porte leurs types; celles en or ne sont donc pas un diminutif du statère, base fondamentale du système belge; elles le sont d'autant moins qu'il existe des pièces de cuivre aux mêmes types et de même dimension, complétant un genre particulier de numéraire.

Les monnaies d'or dont il s'agit sont, par leur poids ⁽⁴⁾, un terme moyen entre les triens si rares, et les quarts de statères si communs dans la Gaule belge. Une de leurs faces (pl. IV, n^o 158 à 160) ne montre que des traits, que des lignes qui se coupent et se croisent irrégulièrement et différemment sur chaque exemplaire; l'autre face a conservé, presque informe toutefois, le conducteur du char, posé, la main tendue, sur la croupe du cheval; une

(1) Mes exemplaires or et cuivre proviennent d'une trouvaille faite non loin de Calais.

(2) Voy. DEBAST, pl. III, n^o 46 et texte.

(3) M. Éd. LAMBERT en a édité une, *loc. cit.*, pl. V, n^o 41.

(4) Elles pèsent en moyenne gr. 1.80.

grande barre placée devant lui est la seule expression du char absent. Le cheval montre sa crinière, et les rênes apparaissent sur son cou ; entre ses jambes de devant et de derrière, est le symbole nommé *crotte*.

Cette description montre l'impossibilité de comprendre les monnaies petites et plates portant le cheval et son conducteur, parmi les groupes monétaires kymro-belges purs. Cependant, le seul emploi des deux métaux, or et cuivre, joint sa signification à celle des trouvailles ordinaires pour rattacher ce numéraire au nord de la Gaule ; n'oublions pas qu'on y trouve les pièces de cuivre du même genre, pièces qui, par leur usage et leur peu de valeur intrinsèque, ne s'éloignaient pas de leur pays natal. (Pl. IV, n^o 161 et 162.) Si tout cela conduisait au classement exclusif des monnaies dont je m'occupe, à la Gaule belge septentrionale, il faudrait y voir un groupe exceptionnel, émis par une nation commerçant peu avec les autres peuplades belges, et en désaccord sur les principes religieux avec les Kymro-Belges. Il en serait alors dans le nord comme dans le sud de la Gaule, où une peuplade d'origine kymrique a révélé la persistance de ses idées religieuses primitives par ses types monétaires (1).

Un jour, sans doute, on développera mon travail au moyen de découvertes nouvelles et d'observations plus étendues et plus localisées ; on formera des monographies séparées avec les divers groupes monétaires dont je parle.

(1) Voy. plus haut les observations sur les monnaies de système typique belge, émises par une peuplade kymrique dans les environs de Bordeaux.

Des données nouvelles ayant surgi, on parviendra certainement à les classer séparément et distinctement aux diverses peuplades belges. La plupart, sinon la totalité de ces peuplades auront leurs monnaies autonomes bien distinguées les unes des autres, comme les Atrébates et les Morins, mais formant l'ensemble d'un système kymro-belge si distinct de tout autre; elles auront leurs monnaies d'inspiration romaine. La numismatique démontrera cette vérité historique, que les Celto-Belges, tout en formant des nations particulières, composaient un corps d'ensemble ayant ses idées religieuses distinctes, en partie, de celles des autres Gaulois et sa civilisation spéciale (1).

(1) J -César a dit : *Horum omnium fortissimi sunt Belgæ propterea quod a cultu atque humanitate Provinciarum longissime absunt minimeque ad eos mercatores sæpe comitant.*

CHAPITRE VII.

CONSIDÉRATIONS SUR LA PESANTEUR DES MONNAIES BELGES.

Le statère macédonien, modèle primitif et éloigné des monnaies belges, pesait au moins 160 grains ⁽¹⁾. Ce poids fut, sans doute, celui des premières copies assez fidèles qui en furent faites dans la Gaule et qui donnèrent naissance à des imitations plus indépendantes. L'une de celles-ci, devenue le prototype des monnaies belges, s'élève parfois jusqu'au poids de gr. 8.15 ⁽²⁾ et descend à gr. 7.64 en exemplaires bien conservés. On atteint même difficilement ce dernier poids en l'établissant sur les pièces émises les dernières, sur les diminutifs généralement peu usés et trouvés dans l'ancienne Gaule belge ⁽³⁾. Selon le principe admis généralement, que les espèces monnayées baissent successivement de pesanteur, principe reconnu vrai dans son

⁽¹⁾ M. DE LA SAUSSAYE, *Revue numismatique française*, t. I, p. 84, dit 2 gros 16 grains (gr. 8.50). M. LAMBERT, *loc. cit.*, donne au statère de Philippe II de Macédoine le poids de 160 grains (gr. 8.50). M. LELEWEL, *loc. cit.*, p. 288, porte le statère macédonien à environ 176 grains (gr. 9.35).*

⁽²⁾ Gr. 7.62 est le poids de l'exemplaire du cabinet de Paris, édité par M. Lambert. Les exemplaires publiés par Ruding pesaient 115 $\frac{1}{2}$ et 114 $\frac{1}{2}$ grains anglais, ce qui fait en poids français gr. 8.15 et gr. 7.91. Celui dessiné par Ch.-R. Smith pèse 107 grains anglais ou gr. 7.60. L'un de ceux de M. Dewismes pèse gr. 7.80, l'autre gr. 7.70.

⁽³⁾ Les cinq exemplaires que j'ai pesés donnent gr. 4.86, 4.85, 4.80 (deux fois) et 4.76. Ce dernier poids est celui des exemplaires dont les objets typiques sont tournés à droite. Le poids des diminutifs doit être celui des statères les derniers émis, car les diminutifs sont des derniers temps du monnayage.

application à la Gaule ⁽¹⁾, l'imitation dont je parle n'a pas dû suivre à une grande distance de temps les premières copies assez fidèles des *philippes* d'or. *L'or gaulois au type ancien*, a dit M. Lelewel, *monte quelquefois à 157, 151, 147 (gr. 8.54, 8.02, 7.81), mais il est ordinairement de 144 grains (gr. 7.65) et descend à 120 (gr. 6.57) (2)*.

Les plus pesants des statères véritablement belges appartiennent au groupe attribué aux Atrébates. On peut établir dans ce groupe deux catégories de poids en parfait accord avec des différences essentielles dans le type principal. Les pièces sur lesquelles les bustes imités des modèles n'ont décomposé que le profil du visage humain, s'élèvent à environ 7 grammes ⁽³⁾; celles où toute la tête est en dislocation descendent de gr. 6.66 à gr. 6.25; leur poids moyen n'est guère au-dessus de gr. 6.56 ⁽⁴⁾.

Les trois variétés de grosses monnaies globeuses sont autant distinctes par la pesanteur que par l'aspect. Les statères, dont l'or prédomine à l'argent auquel il est allié, et qui portent toujours le cheval à gorge fourchue, vont de gr. 6.25 à gr. 6.05, avec une moyenne de gr. 6.15. Ceux sur lesquels la gorge, assez souvent arrondie, du cheval n'est que soudée au corps et dont l'alliage d'argent est

⁽¹⁾ M. LELEWEL, p. 288, etc.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ L'exemplaire de M. Bigant pèse 7 grammes, le mien un peu moins, mais il a perdu de son poids.

⁽⁴⁾ La moyenne que j'établis n'a pas pour but de constater le poids légal des espèces gauloises qui, dans leur durée, baissèrent constamment de poids, mais bien de servir de point de comparaison des variétés entre elles, et dire leur apparition relative dans les temps.

souvent prédominant, balancent depuis 6 grammes jusqu'à gr. 5.75, et leur poids moyen ne s'élève pas au-dessus de gr. 5.89. Les statères globeux dont l'or est mélangé avec un cuivre rouge, varient de gr. 5.79 à gr. 5.47, pour former un poids moyen de gr. 5.58 ⁽¹⁾.

Les statères à la roue, les premiers émis, pèsent de gr. 6.21 à gr. 6.00; les seconds environ gr. 5.89.

Les statères à l'épsilon présentent des pesanteurs assez distinctes, selon leurs diverses variétés. La première et la seconde variétés balancent le plus souvent gr. 5.95 et ne varient que de peu; la troisième va de gr. 5.89 à gr. 5.75, avec une moyenne de gr. 5.85 ⁽²⁾. La quatrième variété baisse encore de poids; elle ne s'élève guère au-dessus de gr. 5.75 et descend au-dessous. Les statères au mot VIROS vont de gr. 5.70 à gr. 5.52 ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Le poids moyen de la première variété est fondé, comme celui des statères atréates, sur l'examen d'un certain nombre d'exemplaires. Celui des 2^e et 3^e variétés sur le grand nombre d'échantillons formant le trésor de Lédringhem surtout.

⁽²⁾ Trouvaille d'Aubigny, etc.

⁽³⁾ Trouvaille de Lédringhem, etc., etc.

(Pour être continué.)

ALEX. HERMAND.

NUMISMATIQUE GALLO-BELGE

OU

HISTOIRE MONÉTAIRE

DES ATRÉBATES,

DES MORINS ET DES NATIONS GALLO-BELGES EN GÉNÉRAL.

(Suite. *Voy.* 4^e série, t. II, pp. 4, 449, 273, 421, et t. III, p. 4.)

Parmi les grosses monnaies dites à l'œil, celles qui conservent, de profil, le signe d'où leur nom découle, sont généralement les plus pesantes; on leur trouve de gr. 6.21 à 6 grammes, avec une moyenne de gr. 6.11. Les statères où l'œil a été remplacé par des cercles concentriques, balancent gr. 6.05 et 6 grammes. Ceux qui montrent un œil de face pèsent environ 6 grammes. Avec des légendes, les deux premières variétés baissent ordinairement de poids.

Il m'est impossible de donner les poids des pièces avec **VOCARANA** et **LVCOTIO**, n'ayant pas eu entre les mains les pièces en original, mais il est probable qu'ils sont inférieurs aux précédents et que la règle de décroissance s'observe; car, avec **GOTTINA**, le poids descend de gr. 5.58 à gr. 5.56.

Les quarts de statère ont aussi leurs poids plus ou moins distincts dans les divers groupes.

Les diminutifs à deux types, où le chêne est accompagné de la faucille, et que j'ai considérés comme les modèles des autres, pèsent largement gr. 1.50. Ce poids est parfois dépassé, mais d'une manière irrégulière, par les quarts de statère où la faucille n'apparaît pas ⁽¹⁾; il l'est assez souvent par ceux qui ne montrent que des fragments incomplets du chêne druidique ⁽²⁾.

Les pesanteurs des diminutifs globeux, toutes inférieures à celles des vraies bitypes, sont régulièrement différentes entre les deux variétés dont j'ai montré les caractères bien tranchés. La variété où le chêne fait voir ses trois racines pèse de gr. 1.45 à gr. 1.58 ⁽³⁾; celle dont les racines du chêne sont engagées dans des cercles centrés, balance de gr. 1.53 à gr. 1.27 ⁽⁴⁾.

Le poids des triens, que j'ai supposés atrébate, s'élevait à plus de gr. 2.02 ⁽⁵⁾, ce qui les rattache à la dernière époque des émissions monétaires de l'autonomie dans l'Atrébatie. Le poids des triens globeux devait être d'environ gr. 1.91; ils sont de même rattachés à une époque peu ancienne dans le monnayage des Morins.

La conséquence générale de tous ces divers poids des diminutifs avec lesquels on ne constituerait qu'une grosse

(1) Gr. 1.75, l'un des exemplaires de ma collection, gr. 1.33, l'autre.

(2) Gr. 1.70, 1.54 et 1.49.

(3) Par exception, gr. 1.46 et 1.35.

(4) Par exception, gr. 1.38.

(5) Mes deux exemplaires, assez frottés, pèsent 2 grammes et gr. 2.04. Celui édité par M. Lelewel ne s'élevait qu'à gr. 1.91.

monnaie de faible pesanteur, est qu'ils n'apparurent qu'à une époque assez tardive. Les conséquences particulières sont moins précises. Le poids des quarts de statère à deux types est certainement plus élevé que celui des quarts unitypes. En cela, leur attache spéciale au groupe atrébate est justifiée par le poids comme par l'accord qui résulte de l'alliage et de leur qualité de bitypes ; mais on ne peut aller au delà et rien préciser de plus ; le partage des diminutifs à deux types, entre les divers groupes de statères bitypes, ne me paraît pas indiqué par la balance.

La pesanteur relative entre les deux variétés bien caractérisées des diminutifs unitypes, appuie la division que j'en ai proposée entre deux variétés des statères aussi unitypes.

La balance a corroboré le classement chronologique indiqué par la filiation des types ; l'affaiblissement progressif des poids du numéraire, l'une de ces vérités incontestables pour tous les temps et tous les lieux, a vérifié ce classement ; c'est la meilleure vérification possible. On peut ainsi croire que les modifications typiques se sont produites successivement à peu de distance de temps l'une de l'autre ; on ne peut plus douter que chaque modification n'ait constitué une variété bien établie qui manifeste sa durée, sa persistance par un affaiblissement progressif de poids dans chaque variété ; l'action du temps est du reste indiquée par le rétrécissement progressif des échantillons de chacune de ces variétés.

Le poids des monnaies de cuivre ne peut être déterminé ; les exemplaires nombreux des pièces bitypes ou unitypes qui me sont connus, se refusent à l'établissement d'une moyenne sur des données tant soit peu précises. Avec

M. E. Lambert, je dirai : *ces monnaies offraient en réalité trop peu d'importance, sous le rapport de la valeur intrinsèque, pour que l'on ait songé à leur donner une très-grande réalité* ⁽¹⁾; j'ajouterai : pour que l'on ait voulu établir une concordance de poids entre elles.

Entre le nord et le sud des Gaules, il y eut définitivement quelque concordance de poids pour les monnaies principales. En effet, selon l'interprétation des vers d'Ausone, auteur bordelais du iv^e siècle de notre ère, la grosse monnaie gauloise d'or, courante encore de son temps, non loin de lui sans doute, pesait gr. 5.85 ⁽²⁾. Ausone cite, auprès du statère, des subdivisions en *tiers* et en *deux tiers*. Ici la concordance cesse; dans l'extrême Nord, nous l'avons vu, les diminutifs les plus ordinaires, presque les seuls, étaient des quarts de statère. Par exception, des triens furent fabriqués pour faciliter sans doute le commerce assez étendu des Atrébates.

⁽¹⁾ M. E. LAMBERT, *loc. cit.*, p. 56.

⁽²⁾ M. LELEWEL, pp. 289-294. — Ausone vivait en l'année 379 de l'ère chrétienne.

CHAPITRE VIII.

MONNAIES GALLO-ROMAINES; ROIS DES ATRÉBATES ET DES MORINS.

I. — *Comius.*

L'inspiration romaine est peu accusée sur les monnaies autonomes des nations du nord des Gaules; quelques légendes en caractères latins et de légères modifications dans la forme des objets typiques, voilà tout ce qui la constitue; et encore ne se manifeste-t-elle pas partout. L'influence de l'art monétaire des Romains, sur les territoires qui ont formé la province d'Artois, n'a pas plus précédé la conquête que celle de leurs idées religieuses. Le premier jet de l'action romaine y exprime la domination et ne montre que peu d'égards pour les habitudes nationales. A peine a-t-on senti le besoin de rattacher par quelque chose le nouveau monnayage à l'ancien. C'est l'argent, c'est le système denarial qui s'imposent; c'est la légende en caractères latins, c'est la tête casquée; c'est le cheval perfectionné dans ses formes. Aucune pièce ne se place, dans l'Atrébatie, ni dans la Morinie, entre les monnaies du roi des Atrébates et des Morins, de par J.-César, et celles émises sous l'empire absolu des idées indigènes. Aucune inscription ne manifeste, sur les produits monétaires de l'autonomie, le nom des Morins ni celui des Atrébates, ces deux peuplades si éloignées du contact civilisateur. On sait maintenant que les légendes *Murino* et *Kalet* (1) et celle

(1) Voy. la *Revue numismatique française* de 1849, p. 412, et ce que je dis ci-devant à l'article des Morins.

Nemet ⁽¹⁾ ne conviennent pas à des peuples qui, par leurs usages, excluèrent l'argent de leur système monétaire, par leurs croyances, repoussaient l'écriture et ne toléraient pas la figure humaine pour la divinité.

Le nom de Comius, ce roi ou chef imposé par Jules-César aux Atrébates et aux Morins ⁽²⁾, se voit sur des monnaies variées de types, de métaux et d'aspect ⁽³⁾ : on n'en est pas étonné quand on comprend bien le rôle important et long que cet Atrébate, d'une famille des plus distinguées, a joué en Gaule et dans la Grande-Bretagne. D'abord, Comius, imbu des idées de progrès social, et désireux sans doute, d'affranchir son pays de la domination barbare des Germains, s'attache aux Romains ; il devient leur allié ; il compte parmi les fidèles de leur général. En considération de ses bons offices, les Atrébates sont affranchis de tout tribut par Jules-César, qui leur rend leurs lois et leurs privilèges ⁽⁴⁾.

L'influence de Comius préexistait à la conquête romaine, elle s'étendait et sur ses compatriotes et sur les Gallo-

⁽¹⁾ M. Duchalais a été bien inspiré en retirant aux Atrébates les deux pièces d'argent portant la légende NEMET (*loc. cit.*, pp. 397-402). Voy. MIONNET, *Médailles barbares*, supplément, nos 12 et 13 ; M. LELEWEL, p. 322 ; la *Revue numismatique française*, 1842, p. 371 ; M. CONBROUSE, n° 516 ; *l'histoire monétaire d'Artois*, p. 43.

⁽²⁾ *Atrebatibus superatis regem ibi constituerat... atque ipsi Morinos attribuerat.* (CÆSAR, lib. IV et VII.)

⁽³⁾ Bouteroue, Camden, Pellerin, Béger, Eckel, Mionnet, Taylor Combe, Spead ; MM. Lelewel, Ed. Lambert, Conbrouse, Duchalais, Ch.-R. Smith, Beale Post, Akerman, Samuel Birth, Evans, de La Saus-saye, de Barthélemy.

⁽⁴⁾ CÆSAR, lib. VI et VII.

Bretons⁽¹⁾; aussi César l'envoya-t-il dans la Grande-Bretagne pour préparer sa venue. Considéré comme déserteur de la cause nationale, Comius y est très-mal reçu ; jeté en prison⁽²⁾, il eût sans doute payé de sa vie sa défection du parti gaulois, sans les rapides succès du général romain. Remis aux mains de Jules-César, Comius reprend bientôt un grand ascendant ; il joue le rôle de médiateur durant la deuxième expédition romaine en Angleterre⁽³⁾.

Cependant, Comius, si longtemps utile et fidèle aux Romains⁽⁴⁾, se désillusionne, de jour en jour, sur les conséquences de leur domination ; il rompt avec eux et reprend rang parmi les défenseurs de la Gaule, lorsque celle-ci se conjure tout entière pour recouvrer sa liberté. Courageux et prudent, au jugement de César lui-même⁽⁵⁾, Comius est le plus important des trois chefs élus pour conduire les Gaulois à la délivrance d'Alise, ce dernier boulevard de l'indépendance nationale. L'armée gauloise ayant été vaincue, cette ville détruite, et la Gaule en apparence pacifiée, le vaillant Atrébate ne perd pas courage pour cela ; il emploie son activité à susciter des adversaires aux Romains. Non-seulement il soulève contre eux les Bituriges et les Carnutes,

(1) *Cujusque auctoritas in his regionibus magna habebatur.* (CÆSAR, lib. IV.) Divitiac, roi des Suessions dans la Gaule, était en même temps chef d'une peuplade en Angleterre. (Id., lib. I.)

(2) *In vincula conjecerant.* (CÆSAR, lib. IV.)

(3) CÆSAR, lib. V ; SÆTONIUS, lib. I ; VELLEIUS PATERCULUS ; lib. II ; DIO CASSIUS, lib. XXXIX et XL.

(4) *Fidelis atque utilis superioribus annis in Britannia.* (CÆSAR, lib. VII.)

(5) *Cujus virtutem et consilium laudabat Cæsar.*

mais il dirige la levée de boucliers des Bellovaques. Comius sent alors la nécessité d'une alliance avec les Germains, et va lui-même la conclure. A peine est-il revenu sur le théâtre de la guerre, à la tête d'un corps de cavalerie germanique, que la défaite et la mort de Correus, chef des Bellovaques, forcent Comius à se réfugier chez ses nouveaux alliés. Il n'y demeure pas longtemps ; rentré en Gaule, il recommence la lutte contre les Romains. Dans l'absence de César, Labiénus a recours à la trahison pour se débarrasser d'un ennemi qui ne lui laisse pas de repos ; il députe vers Comius, son lieutenant Volusenus qui, sous le prétexte d'une entrevue, doit lui ôter la vie. Frappé à la tête d'un violent coup d'épée par un centurion, au moment où, selon le signal convenu, il reçoit la main de Volusenus, Comius est laissé pour mort. Cependant les Romains se retirent forcés, et Comius est relevé par les siens ; guéri de sa blessure, après avoir été longtemps entre la vie et la mort, il jure de fuir à jamais tout rapport amical avec les Romains ; en même temps il se fortifie dans la résolution de leur faire le plus de mal possible ; à la tête de quelques cavaliers, il fait alors une guerre de partisan. Volusenus, devenu son ennemi personnel, reçoit la mission de le combattre ; plusieurs rencontres ont lieu. A la suite d'une embuscade dressée par le chef romain, Comius prend la fuite avec les siens ; il est suivi par Volusenus peu accompagné, qui brûle du désir de le faire prisonnier. Comius voit le petit nombre de ses adversaires ; il supplie ses compagnons de lui venir en aide pour tirer vengeance de la trahison dont il a été victime ; il fait volte-face avec eux, se précipite sur Volusenus, lui perce la cuisse d'outre en outre avec

son javelot, le laisse presque mourant et s'échappe par la vitesse de son cheval. Satisfait de s'être vengé, et hors d'état de résister plus longtemps aux Romains, Comius députe vers Antoine ; il lui fait dire qu'il cessera ses attaques, qu'il fera la paix, à la condition de n'être jamais forcé à se présenter devant un Romain. Sa demande, considérée comme juste par Antoine, fut accueillie, et le lieutenant de César reçut ses otages (1).

La soumission de Comius ne dura que le temps nécessaire à une nouvelle organisation d'attaques ; à l'aide des marais et des forêts du pays des Morins, il inquiète bientôt les vainqueurs et leur fait éprouver de nouveau quelques pertes. Pour en finir avec cette dernière résistance, César fait alors éclaircir les forêts (2) et se met lui-même à la tête d'un corps de troupes. Débusqué et acculé à la mer, Comius a perdu tout espoir de salut, lorsqu'un heureux stratagème vient le sauver. Un vaisseau occupe la côte ; il y entre suivi de ses compagnons et fait déployer les voiles, à la vue de ses ennemis encore à distance. La marée est basse mais le vent favorable, les Romains qui ne connaissent pas l'état de la mer se retirent (3). Bientôt le flux monte et le dernier défenseur de la Gaule quitte pour toujours

(1) CÆSAR ET HIRTIUS ; lib. VIII. Les expressions des auteurs romains demandent une interprétation prise dans les faits eux-mêmes.

(2) DIO CASSIUS, lib. XXXIX, c. 44.

(3) *Commius Atrebas quum victus à divo Julio ex Gallia in Britanniam fugeret, et forte ad Oceanum, secundo quidem vento, sed æstu recedente, venisset, quamvis naves in siccis littoribus hærerent, pandi nihilominus vela jussit. Quæ quum, persequens eum Cæsar, ex longinquo tumentia et flatu plena vidisset, cursu prospero sibi eripi ratus, recessit.*

sa patrie subjuguée; il part pour la Grande-Bretagne ⁽¹⁾. Dans ce pays qui abritait fréquemment les chefs gaulois malheureux ⁽²⁾, Comius rencontrait un asile non troublé par la présence de ses ennemis. Rentré dans le giron de l'orthodoxie politique et religieuse des nations celtiques du Nord, il retrouvait en Angleterre des parents peut-être et certainement des amis, des peuples de sa race, imbus des mêmes idées que lui, ayant les mêmes préoccupations, les mêmes besoins; il n'avait pas dû hésiter dans le choix de son lieu de refuge ⁽³⁾.

Depuis son départ maritime, Comius n'apparaît plus dans les récits des historiens; c'est à l'archéologie qu'il faut demander le complément de sa biographie. Les seuls monuments dont on peut invoquer le secours, sont les

(1) Après Comius, il n'y eut plus dans la Morinie que des soulèvements moins sérieux. (*Voy.* la fin du chap. 1^{er}.)

Il n'y a place pour le stratagème de Comius qu'après son accord avec Antoine. Lorsque Comius s'embarqua, il avait Jules-César lui-même pour adversaire, et, dans les faits antérieurs de sa lutte particulière, les lieutenants seuls du général romain lui furent opposés. Avant de commencer la guerre civile, César passa l'hiver dans la Gaule belgique au dire d'Ilirtius; c'est alors sans doute qu'eurent lieu les derniers mouvements militaires de Comius dans la Gaule; ils furent trop peu importants pour mériter d'être signalés par cet historien. César sortit d'Arras pour faire la revue de ses troupes, avant de partir pour l'Italie.

(2) CÉSAR, lib. II, parle des chefs bellovaques retirés en Angleterre; voy. aussi liv. III et IV des *Commentaires*, et TACITE, *Vie d'Agri-cola*, etc.

(3) HENNEBERT, *Histoire générale d'Artois*, t. 1, p. 425, le présume errant de contrée en contrée, tel qu'un malheureux fugitif. On l'a pensé retiré chez les Germains où il ne pouvait être qu'un étranger. Selon M. Lelewel, *Type gaulois*, p. 353: *Comius entra donc dans sa retraite, dans ses terres, et la Gaule fut pacifiée.*

monnaies marquées de son nom, et constamment exhumées du sol de la Grande-Bretagne. Elles montrent Comius, parvenu à la souveraine puissance chez une peuplade celtobretonne qui, menacée d'une nouvelle attaque des Romains, désirait l'appui de sa bravoure et de ses talents militaires. Avec le secours des monuments monétaires, on croit même pouvoir établir que les descendants de Comius conservèrent chez les Bretons insulaires la royauté de leur père à eux transmise.

Du sol de la Gaule septentrionale sortent assez souvent des monnaies d'argent portant une tête couverte d'un casque bas et bombé, à grandes visières, et ayant derrière elle un symbole à double courbure ; la légende est GARMANOS. Au revers, un cheval libre, courant à droite, est surmonté du mot COMIOS ou COMMIOS ; sous lui, un signe symbolique tréflé. (*Voy.* Pl. IV, n^{os} 165 à 165.)

Ces monnaies, par leur ensemble, expriment la domination des idées romaines, moins toutefois que celles spécialement attribuables aux provinces gauloises du Sud (¹). Elles sont bien moins la continuation du numéraire autonome

(¹) J'ai dit, dans la *Revue numismatique française* de 1849, p. 442, que l'art romain dominant dans la Gaule, les différences artistiques entre les produits du Nord et du Sud de ce pays, deviennent moins facilement saisissables ; cependant elles me paraissent exister d'une manière assez distincte. Croire, avec M. le marquis de Lagoy, à l'existence d'une confédération monétaire dans la Gaule, comme explication des types généralisés d'imitation romaine, c'est être favorable à l'attribution des monnaies romano-gauloises à l'Atrébatie et à la Morinie ; croire, avec M. Duchalais, à la concentration de cette confédération dans le Nord de ce pays, ce serait, contrairement à toutes les probabilités, presque déshériter le Sud de la Gaule de ce genre de monnaies.

des Gallo-Belges en général et des Morins et des Atrébates en particulier, que la conséquence de droits accordés à un chef belge par Jules-César; droits ou privilèges dont il n'a pu faire usage que durant son entente avec lui (1). On reconnaît facilement aux monnaies portant le nom de Comius, des caractères qui, concordant avec leurs gisements, les spécialisent aux contrées les plus éloignées du voisinage des Romains. Ces pièces, de système dénarial, imparfait toutefois, ont un souvenir de la concavité des monnaies moriniennes et atrébatiennes; le cheval libre, de leur revers, est le type monétaire par excellence durant l'indépendance de la Gaule belge; le casque bas et à grandes visières, distinct de celui des Romains, a toujours reçu le nom de casque belge; on le retrouve constamment sur les espèces de cuivre, en partie romanisées, dont le territoire des Morins et celui des Atrébates fourmillent.

Avec la légende COMIOS (2) bien plus naturellement applicable au chef atrébate, célébré par Jules-César, par Hirtius, par Frontinus et par une foule d'autres auteurs, qu'à tout individu inconnu, dont il faut supposer l'existence, avec la légende COMIOS, il est une autre inscription qui laissera longtemps encore de l'incertitude, sans doute, pour son interprétation. Doit-on voir dans le mot GARMANOS la

(1) M. LELEWEL, pp. 245, 247, 249, croit à la fabrication de ces pièces durant l'alliance de Comius avec les Germains.

(2) La légende *Comios-Carsicios* me semble bien peu certaine; dans son état incomplet, elle ne peut servir de point de comparaison avec celle *Commios*. Voy. les dires de MM. DE LAGOY, *loc. cit.*, p. 23; DUCHALAIS, pp. 24, 209; *Revue numismatique française*, de 1847, p. 266; DE LA SAUSSAYE, *ibid.*, p. 220; MIONNET, *Chefs gaulois*, n° 23; LELEWEL, pp. 244, 245; CONBROUSE, p. 26, n° 408.

désignation d'une localité, le nom d'un second chef, un surnom de guerre (1)? Je m'arrête à cette dernière interprétation, car je crois devoir l'adopter; j'y trouve une indication de plus que les monnaies qui portent la légende GARMANOS appartiennent à l'extrême nord de la Gaule. Voisin des Teutons, initié à leur langage sans doute, dont quelques mots avaient été transportés dans le sien avec leur signification, Comius se donne le titre de *brave*, comme cette nation se l'était attribué par l'appellation de *Germaines*. Ce mot, de forme éminemment teutonique, ne peut être mieux placé que sur les monnaies de l'Atrébatie et de la Morinie, limitrophes de la contrée habitée par les descendants des Germains. La plupart des pièces de cuivre romanisées, plus communes dans l'Atrébatie que dans la Morinie, montrent le même mot GARMANOS, joint à celui d'ANDOBVRVS, et l'on est presque d'accord pour chercher dans la Gaule belge le pays où furent fabriqués les cuivres dont la légende GERMANVS-INDVTILLIL paraît maintenant certaine. (*Voy. Pl. IV, n° 174 et 175.*)

Comius l'Atrébate n'a sans doute émis qu'un seul type sur le continent (2). Je n'accepte pas pour lui les monnaies d'argent aux initiales COM, où le casque et la tête qui le supporte sont une véritable copie du type romain le plus vulgaire, et dont le revers à pour inspiration les Dioscures (3). Je renvoie ces pièces, d'un poids élevé et d'une

(1) M. LELEWEL, p. 245; M. DUCHALAIS, pp. 87-89, 209; M. DE LA SAUSSAYE, *Revue numismatique française*, 1840, p. 483.

(2) Je ne saurais rattacher à Comius le n° 27 de la pl. VI, de M. LELEWEL. *Voy. son texte*, p. 473.

(3) *Voy. MIONNET*, p. 426, et MM. LAMBERT, p. 46; CONBROUSE, p. 426;

fabrique distincte de celle des véritables monnaies de Comius, je renvoie le groupe entier des COMAN-BRICCA dans une partie assez méridionale de la Gaule ⁽¹⁾; elles y rencontreront probablement les DVRNACOS et les autres monnaies du même style ⁽²⁾. Je reporte au successeur de Comius les monnaies de cuivre que l'on avait été tenté d'attribuer à ce prince; enfin je laisse à l'Angleterre les espèces inscrites de la première syllabe du nom de Comius; on les trouve toujours dans ce pays; et le temps n'est plus où l'on ne voulait pas reconnaître à la Grande-Bretagne, un monnayage antérieur à la domination romaine.

Sur le territoire des Bretons insulaires, on ramasse fréquemment des monnaies de trois métaux et très-variées ⁽³⁾

BEALE POST, n° IX, p. 34; LELEWEL, p. 322; M. le marquis DE LAGOY, 1847 et 1856.

Je suis loin de penser avec M. DUCHALAIS, p. 274, que les types de Pallas casquée et du Dioscure indiquent des monnaies de la Belgique septentrionale; je crois absolument le contraire, et cela d'après la signification des trouvailles.

⁽¹⁾ Voy. la *Revue numismatique belge*, t. III, p. 403; MM. LELEWEL, p. 323; DUCHALAIS, pp. 274, 272. M. DE LA SAUSSAYE, *Revue numismatique française*, 1847, pp. 220 et 376, attribue avec raison, au Sud de la Gaule ces pièces d'un style autre que celui des monnaies au mot COMIOS et qu'on ne trouve jamais dans la Morinie ni dans l'Atrébatie, pas plus qu'on n'y trouve les autres pièces de même style.

⁽²⁾ Voy. dans la *Revue numismatique française*, les réflexions de MM. DE BARTHÉLEMY, ROUYER, HUCHER, etc. Voy., en sens inverse, le *Bulletin de la Société de Tournai*, t. I, n° 2, pp. 59, 78, 79, et la *Revue de la numismatique belge*, 1854, pp. 445, etc. Voy. enfin, dans cette Revue, l'analyse d'un travail de M. le marquis de Lagoy, 1856, p. 408, et dans la Revue française, même année, p. 71.

⁽³⁾ En 1847 et avant les dernières publications qui ont trait à ces monnaies, M. de la Saussaye en comptait cinquante variétés.

sur lesquelles, selon l'usage gaulois qui laissa souvent aux mains des chefs le monnayage national, paraît être le nom de *Comius*, soit en abrégé, soit sous sa forme celtique (¹). Leur physionomie bretonne est bien accusée, et elles appartiennent, sans nul doute, à la numismatique de l'Angleterre (²). Mon excursion sur le domaine de nos savants voisins ne sera pas grande ; elle est principalement motivée par l'intérêt qui s'attache au valeureux chef atrébate. Toutefois, les monnaies dont il s'agit et dont je ne donnerai pas de dessins, peuvent, non-seulement dire le lieu de retraite du dernier défenseur de la Gaule, mais elles apportent sans doute une indication de plus que *Comius* a eu sur le continent un monnayage dont elles semblent la continuation, en ce sens que leur fabrication a dû être inspirée par celle dont l'ex-roi des Atrébates et des Morins avait joui dans la Gaule belge.

Les types de ces monnaies sont divers. L'aigle y apparaît ; une espèce de boue de mer ou de capricorne s'y fait

(¹) Voy. M. CH.-R. SMITH, *Collectanea antiqua*, t. I, pl. LVI, nos 2, 8 ; *The journal of the archaeological association*, t. IV, pp. 303, 304 ; t. IX, p. 44 ; t. XXI, pp. 46, 23 ; *Numismatic chronicle*, n° XXIV ; *Proceedings of the numism. soc.*, p. 4 ; 1844, p. 80 ; 1848, pp. 94, 155 ; 1850, pp. 134, 174 ; 1851, p. 126 ; 1852, p. 79 ; 1853, p. 80 ; 1855, pp. 41, 412 ; 1856, p. 165 ; *The coins of the ancient Britons*, 1846, in-8° ; M. LELEWEL, p. 246, note 559 ; pp. 244, 246, 301 ; M. DUCHALAIS, pp. 125, 163, 164. *Revue numismatique française*, 1837, pp. 78, 470 ; 1847, pp. 219, 373-375.

(²) Dans le *Journal of the archaeological association* de 1849, p. 21, M. BEALE-POST s'est exprimé ainsi : « Environ quarante-cinq ans avant l'ère chrétienne, les monnaies de *Comius*, semi-gauloises, semi-bretonnes, apparaissent ; il aurait pu dire : *semi-romaines et semi-gallo-bretonnes*.

voir exceptionnellement, ainsi qu'un monstre hérissé de dards aigus; la Victoire, d'inspiration romaine, et une tête dans le genre de celle de Méduse s'y montrent; le chêne ou un autre végétal y est inserit; le cheval sans frein, type essentiellement celtique, y trouve sa place; le cavalier armé, destiné à remplacer le cheval libre sur beaucoup de monnaies gauloises, sur celles des Morins et des Atrébates particulièrement, s'y case souvent; des couronnes et des tablettes y contiennent des inscriptions, des croix ornées ou formées de croissants, livrent parfois les intervalles entre leurs branches à des cantonnements de lettres formant des inscriptions. Ces divers objets principaux des types sont souvent accompagnés de cercles simples, doubles ou centrés, d'étoiles, de globules, de lunules, de tenons ou S, de rameaux, tous signes d'inspiration celto-druidique.

Les légendes varient; on y voit, d'un côté, la syllabe COM, seule, et de l'autre les inscriptions REX ou VIR ou TIN; quelquefois TINCOM semble un seul mot. On y voit sur une face COMF, COME, COMB, COMI (1), COF, CF, et sur l'autre EPPI, EPILLVS, TIN ou TINC, VI ou VIR, ou VIRI. On y voit: I COMF, IPPICOM, EPPI COM, EPPI COME, IPPI COMI (2); sur la pièce d'argent, CO VIR est au revers. On y voit VIR REX COM F, VERIC CO F, VERIC COMI F, VERICA COMMI F ou VER COM, avec le mot REX au revers (3);

(1) Quelques-unes des quatrièmes lettres de ces légendes ou inscriptions pourraient avoir été mal lues.

(2) Je répète mon observation précédente.

(3) L'une des femmes du poème de Temora, d'Ossian, se nomme *Evir-coma*.

on y voit enfin : ..MMIOS pour COMMIOS, sans doute (1).

Les caractères archéologiques de toutes ces monnaies les attachent à l'époque de transition entre la période purement celto-bretonne et celle breto-romaine (2). Par la prédominance de l'or et, après lui, du cuivre comme métaux monétaires, par l'exclusion de l'argent pour les espèces qui semblent appartenir spécialement à Comius, par la grande rareté de ce métal pour les autres pièces du groupe dont je m'occupe, on sent encore l'empire des usages monétaires mentionnés par Jules-César. Quant aux types, ils sont moins romanisés que ceux de la monnaie de Comius, fabriquée dans la Gaule, leurs accompagnements révèlent la puissance des traditions nationales. Tout enfin, en accusant l'influence de l'art romain que Comius avait connu dans son pays natal, conserve cependant la prédominance à l'inspiration gallo-kymrique.

Ce qui donne un aspect d'ensemble aux légendes de toutes ces monnaies, c'est la syllabe COM (3), sa physionomie est celle d'un nom d'homme; son isolement, comme sa combinaison avec d'autres syllabes, ont cette expression. Il n'est connu aucun chef exclusivement breton auquel ces initiales pourraient être attribuées. D'un autre côté, les

(1) *Numismatic chronicle*, 1855, p. 45; *Proceedings of the num. society*, p. 47.

(2) L'époque de la seconde invasion de Jules-César, proposée par M. de la Sausseye, me paraît peu probable, en présence du monnayage attribué aux fils de Comius en Angleterre. (Voy. la *Revue numismatique française*, 1837, p. 470, et 1847, p. 220.)

(3) On a proposé plusieurs interprétations de la syllabe *com*; on lui a donné les significations de *comes*, de *communitas*, de *communis*; on a tenté d'y voir un nom de contrée, de district, de territoire, de pays, etc.

historiens nous ont fait savoir la détermination de Comius l'Atrébate, de fuir la présence des Romains, le grand ascendant qu'il avait sur les Bretons, et enfin son départ pour l'Angleterre. L'histoire et l'archéologie se prêtent ici un mutuel secours. Je vois donc dans la syllabe COM, le nom de l'ex-roi des Atrébates et des Morins, de ce fugitif devenu le chef d'une peuplade celto-bretonne.

Les monnaies dont je viens d'indiquer les types et les légendes, n'appartiennent sans doute pas toutes à Comius. Deux de ses successeurs (1), se glorifiant de descendre de lui, et rappelant constamment le nom de leur valeureux père, sur le souvenir duquel reposaient leurs titres à la souveraineté, ont été signalés pour en prendre leur part (2). Il n'est pas dans ma pensée d'entrer plus profondément dans la discussion engagée pour l'interprétation des légendes diverses dont la syllabe COM forme le lien. A mes yeux, *Epillus* et *Véric* sont aussi des noms d'hommes, et ceux de deux fils de Comius, rois après lui; le sigle F me semble établir cette filiation, par les positions relatives qu'il occupe dans les légendes où l'imitation romaine ne peut être douteuse (3). *Epill*, a une terminai-

(1) On en a même signalé trois.

(2) C'est ainsi que DION CASSIUS, lib. LX, parlant des rois bretons *Cataratacus* et *Togodumnus*, les dit fils de *Cynobellinus*, dont il rappelle même la résidence à *Camulodunum*. SUÉTONE, c. XLIV, cite *Adminius*, fils de *Cynobellinus*, roi des Bretons.

(3) M. BEALE-POST a proposé d'interpréter l'F par *Firbolg*, en laissant à *Epillus* le titre de roi. (*Numismatic chronicle*, 1853, p. 242; voy. aussi 1855, p. 405.) M. AKERMAN, dans une notice insérée dans l'*Archaeologia*, 1854, p. 477, traduit la double légende : *Rex calle epp.*, par *Rex calle Epilli filius*, ce qui établirait un degré de plus de filiation.

son fréquente dans les noms de chefs, chez les Celtes gaulois (1) ; Suétone a signalé le chef *Véric* dans les faits historiques de l'Angleterre (2), et Dion Cassius le met en jeu dans une sédition sous l'empereur Claude I^{er}, à la suite de laquelle la Grande-Bretagne fut réduite en province romaine (3).

Si des monnaies bretonnes disent que Comius a retrouvé en Angleterre la puissance souveraine, et que ses fils la conservèrent après lui, elles n'ont pas encore déterminé la peuplade où leur domination fut établie.

Jusqu'à présent, les découvertes des monnaies émises au nom de Comius et de ses descendants ont eu lieu principalement dans le *Kent*, le *Sussex* et le *Hampshire*. Le *Berkshire*, pays des Bretons de descendance atrébate, semblait principalement indiqué pour la royauté de Comius, mais elle n'y était pas nécessairement vacante lors de son établissement en Angleterre.

(1) La finale *ill*, traduite par *illus*, sous l'inspiration de la langue latine, est fréquente dans les noms d'hommes en Gaule ; non-seulement on connaît l'inscription monétaire *Indutillil*, mais CÉSAR, lib. VII, cite *Celtill*, chef, un instant, de toute la Gaule. Tite-Live a signalé *Cincibill*, comme l'un des plus puissants chefs de la Gaule du sud-est. On trouve encore *Pictill*, *Atpill*, *Giamill*, *Tambill*, *Istatill* et *Crecill*, *Ambill*. Voy. sur *Epill*, M. LELEWEL, pp. 245, 246.

(2) *Vie de Claude*, c. XVII.

(3) Lib. LX, c. XIX. M. AMÉDÉE THIERRY, *Histoire des Gaulois*, t. III, p. 327, a dit, au sujet du désir des Romains de conquérir la Grande-Bretagne : *Claude y mit plus de sérieux et de suite, et un autre fugitif traître à son pays, Véric, lui servit d'introducteur, de prétexte et d'instrument.*

II. — *Andobrus.*

La royauté créée par Jules-César, chez les Atrébates et les Morins réunis, n'avait pas pour seul motif de récompenser un fidèle, et la déchéance de Comius ne marque, sans doute, pas son abolition, sa fin ⁽¹⁾. D'autres Gaulois, dévoués aux intérêts romains, durent recevoir, après lui, le titre de roi des Atrébates et des Morins, et il appartient à la numismatique de révéler leurs noms. Il sera très-difficile, sans doute, aux monnaies de nous dire si la royauté dont il s'agit resta complexe, ou si elle fut divisée pour satisfaire deux ambitions; en d'autres termes, si l'Atrébatie et la Morinie continuèrent à être administrées par le même chef ou si elles en eurent deux distincts.

Les pièces portant d'un côté une tête à gauche, couverte du casque bombé à larges visières, et derrière un symbole fleurdelisé et des croissants; de l'autre côté, un cavalier allant à droite, soit au pas, soit au galop (pl. IV, nos 166 à 168), se désignent d'elles-mêmes pour suivre immédiatement les monnaies de Comius, frappées dans la Gaule belge. Le plus souvent, elles ont, en face de la tête casquée, le nom ANDOBRV, plus ou moins abrégé, pour légende, et, près du cavalier, les deux premières syllabes du mot GARMANOS ⁽²⁾.

(1) *Voy.*, ci-dessus, la fin du chapitre I^{er}.

(2) *Voy.* M. DUCHALAIS, pp. 86, 87, pl. I, nos 8 et 9; M. LAMBERT, pl. X, nos 2 et 3; M. LELEWEL, p. 239; M. COMBROUSE, n^o 351 a. En général on a suivi Mionnet, qui classe ces monnaies aux Andecavi.

Le nom *Andob*, décomposé et interprété dans un article de la *Revue*

L'analogie de ces monnaies de cuivre est, avec les pièces d'argent de Comius, aussi grande que peut le permettre la différence des métaux. Le successeur de ce prince porte le même surnom de guerre que lui ; le casque qui couvre la tête posée sur les monnaies d'argent et de cuivre est absolument le même. Si le cheval, sous Andobrus, n'est plus libre, s'il est monté, c'est une image parlante de la position nouvelle faite aux nations belges (1).

Les monnaies d'*Andobrus* sont inégalement trouvées sur le territoire des Atrébates et sur celui des Morins ; très-communes dans l'ancienne Atrébatie, elles le sont moins dans la Morinie. En sens inverse, le numéraire du chef *Rufius*, dont je vais parler, n'a peut-être encore été ramassé que sur le sol morin. Dans les monnaies d'*Andobrus*, deux (*faire*) se distinguent parfaitement ; ils pourraient concorder avec les lieux des découvertes de ces pièces. S'il en était ainsi, le style de la fabrique morinienne serait inférieur à celui de la fabrique atrébatienne ; s'il en était ainsi, *Andobrus* aurait régné sur les Atrébates et sur les Morins, dont l'adjonction administrative aurait continué quelque temps après le règne de Comius (2).

archéologique, donnerait, *an* le, *dob* destructeur, c'est-à-dire l'*Impétueux*.

(1) Une monnaie de bronze portant une tête à droite couverte du casque dit belge, et ayant devant elle une lance, a été publiée par M. le marquis de Lagoy, dans son *Essai de monographie sur les monnaies gauloises, imitées des deniers consulaires au type des Dioscures*, n° 26. L'animal du revers, au bas d'un arbuste, semble boire.

(2) Lorsque Carinus triompha, ce fut, à ce qu'il paraît, des Morins seuls ; l'union des deux nations n'existait donc plus alors. (*Voy. la fin du chapitre I^{er}.*)

III. — *Rufius ou Rubius.*

Quelques rares monnaies, exhumées exclusivement jusqu'à ce jour, du sol de Téroouanne, antique lieu principal des Morins, signalent, sans doute, encore un successeur de Comius ; elles ont une ressemblance incomplète de type, mais très-grande de style, avec les pièces d'Andobrus. Le cavalier au galop s'y trouve d'un côté, mais il est tourné à gauche ; sa coiffure est le casque belge bombé, peu élevé et à très-longues visières, semblable à ceux signalés sur les monnaies des deux précédents chefs ; l'arme qu'il tient levée de la main droite est tridentée ⁽¹⁾, un petit cercle avoisine le front du cheval. L'un des cinq exemplaires de mon cabinet montre une légende près du dos du cavalier ; j'y découvre le mot RVFIOS ou RVBIOS, non sans quelque difficulté ⁽²⁾. Au revers, toutes ces monnaies, sans doute, ont pour type un animal ailé, dans le genre du chien, galopant à droite ; sur l'exemplaire où est la légende, l'animal ailé est surmonté d'une espèce d'astre ⁽³⁾. (*Voy.* pl. IV, n^{os} 169 à 173.) Toutefois, il est, pour les monnaies de Rufius, deux fabriques distinctes ; deux exemplaires laissent de l'incertitude touchant la forme de l'objet de leur revers.

Les numéraires d'Andobrus et de Rufius sont contemporains ou se sont succédé immédiatement ; ils détermi-

(1) Le trident est-il ici motivé par le voisinage des Morins de la mer sur une étendue assez considérable de leur territoire ?

(2) Je n'oserais absolument garantir cette lecture.

(3) Cet animal, sans doute le même partout, présente toutefois un caractère un peu différent sur deux exemplaires.

nent le style monétaire du commencement de la domination romaine dans l'extrême Nord des Gaules. Un peu moins romanisés que celui de Comius, ils témoignent, peut-être, de la tolérance accordée aux Gaulois par Jules-César, lorsqu'il voulut les entraîner en Italie pour combattre Pompée. Les monnaies d'Andobrus et de Rufius ne sont pas sans analogie avec les pièces portant l'inscription GERMANVS INDVTILLIL, si fréquemment trouvées dans l'antique enceinte de Térouanne et dans les diverses parties de l'ancienne Belgique (1) ; ensemble, elles sont sans doute les dernières de style mixte, émises par les Belges, car les empereurs ne tardèrent pas à donner à toute la Gaule l'organisation romaine, et tout reste d'autonomie monétaire disparut bientôt. Si la monnaie des Romains demeura sans concurrence gauloise, ce ne fut pas seulement la conséquence de la politique des empereurs, la faute en fut aussi aux Gaulois eux-mêmes ; leurs espèces nouvelles ne s'harmoniaient pas avec le numéraire romain, base de toutes les opérations commerciales après la con-

(1) M. LELEWEL, pp. 247, 327, après Eckel, attribue ces pièces aux Trévires ; M. DUCHALAIS, pp. 254 et 467, les donne à la Belgique de l'Est, en laissant le nom du chef incertain. En présence des trouvailles fréquentes de ces pièces dans la Morinie et dans la Belgique occidentale, je n'oserais pas être aussi précis que mes honorables devanciers. Dans *The Numismatic chronicle*, janvier 1855, p. 215, une attribution étrangère à la Gaule est indiquée pour ces pièces. Voy. *ibid.*, 1856, p. 465. La légende des monnaies en question est rarement entière, ainsi que le font observer M. LELEWEL et M. W.-H. SCOTT, dans le *Numismatic chronicle* de 1853, p. 21, sur sept exemplaires provenant de Térouane, un seul porte presque certainement *Germanus* ; un autre *Indutillil*. Un exemplaire du cabinet Bigant a positivement *Indutillil*.

quête ⁽¹⁾ ; elles présentaient de continuelles entraves, aussi les monnaies belges d'argent, mal romanisées et les plus embarrassantes par leur valeur intrinsèque, furent-elles les premières supprimées.

Dans le passage subit du genre drachmarial au système denarial, les Gallo-Belges surtout montrèrent fort peu d'entente ; non-seulement leur monnaie d'argent ne fut pas le denier romain, mais elle n'équivalut pas au demi-denier ou quinaire ; elle lui fut inférieure, contrairement à ce qui eut lieu dans la Gaule du sud, où le poids des monnaies gallo-romaines demeura élevé ⁽²⁾. Des pesages de quelques monnaies de Comius l'Atrebate et de celles de plusieurs autres chefs ont été faits par MM. Lelewel et Ed. Lambert. Selon les résultats obtenus par le premier de ces auteurs, ces monnaies *bien qu'elles montrent une certaine baisse de demi-drachme, ne sont pas en accord avec le denier.* Ensemble, MM. Lelewel et Lambert arbitrent leur pesanteur à 1.91 gr. ⁽³⁾. En spécialisant davantage, on arrive à un autre poids. J'ai séparé les monnaies continentales de Comius, de celles de ce prince appartenant à l'Angleterre, de celles encore que je ne puis accepter pour lui, et de toutes les autres monnaies gallo-romaines d'argent qui, pour la plupart, sont d'une attribution plus que douteuse au nord de la Gaule. Les plus forts des exemplaires de la

⁽¹⁾ *Nemo Gallorum sine cive romano quidquam negotii gerit; numus in Gallia nullus sine civium romanorum tabulis commovetur.* (CICÉRO, *pro Fonteio.*)

⁽²⁾ M. LELEWEL, p. 287. Cet auteur détermine le poids du quinaire romain à 4.929 grammes ou 36. 4, grains, p. 286.

⁽³⁾ M. LELEWEL, pp. 285-289 ; M. LAMBERT, p. 56.

monnaie continentale et véritable de Comius, au nombre de trois, pèsent chacun gr. 1.72; c'est là sans doute le *maximum* de leur poids légal, car ils paraissent bien entiers. Les exemplaires que le frai et l'usure ont assez peu affaiblis vont à gr. 1.59; ceux sur lesquels ils apparaissent très-ostensiblement descendent à gr. 1.54 et même à gr. 1.52. Le poids de ces pièces est une indication puissante de plus qu'elles appartiennent à la Gaule belgique septentrionale. Quant aux monnaies gallo-romaines de cuivre, leur pesanteur est tellement inégale, tellement variable, qu'elle se refuse à toute appréciation sérieuse.

Note de l'Éditeur. — Nous avons cru devoir terminer cette première partie du travail de M. Hermand, par un tableau des poids des monnaies qui nous sont passées par les mains. Nous y avons joint l'indication des cabinets où ces pièces sont conservées, en remerciant de nouveau leurs possesseurs d'avoir bien voulu nous les confier, pour les reproduire; car, à l'exception de quelques pièces dont nous avons pris les dessins dans des ouvrages déjà publiés, parce qu'elles étaient nécessaires au développement du système de l'auteur, et de celles existant au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, à Paris, nous avons eu toutes les autres entre les mains et nous pouvons certifier l'exactitude des dessins des planches qui accompagnent ce mémoire.

L. DS. DE P.

Tableau indicatif des poids et des provenances des monnaies gallo-belges représentées sur les planches.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
MONNAIES PROTOTYPES.			
1	Cabinet de M. Dewismes	Environs de Montreuil	Gr. 7.80
2	Id. id.	Id.	7.70
3	Id. id.	Environs de Mons	7.72
4	Debast, deuxième supplément au <i>Recueil d'antiquités romaines et gauloises</i> , pl. III, n° 14.	Près de Gand.	»
5	Cabinet de M. Octave Hermand. .	Trouvée dans le pays	1.76
6	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue	1.80
7	Id. id.	Id.	1.85
8	Id. id.	Id.	1.86
9	Id. de M. O. Hermand	Trouvée à Audruicq	1.76
MONNAIES DES ATRÉBATES.			
10	Cabinet de M. O. Hermand	Dans le Boulonnais	7.00
11	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue	7.00
12	Id. de M. O. Hermand.	Id.	6.45
13	Id. de M. Dewismes	Trouvée près d'Arras	6.66
14	Musée de la ville de Saint-Omer.	Provenance inconnue	6.55
15	Cabinet de M. Albert Legrand . .	Trouvée à Wulverdinghe.	6.25
16	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Près de Saint-Omer	6.35
17	Id. de M. O. Hermand	A Théroutane.	6.36
18	Id. id.	Près d'Arras (1).	2.04
19	Id. id.	Près d'Aire-sur-la-Lys (1). . . .	2.00
20	Id. id.	Près de Roubaix	1.51

(1) Ces deux triens sont fort usés, il est impossible de savoir s'ils se rapprochaient de gr. 2.20, poids qu'ils devraient avoir légalement.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
21	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Provenance inconnue	Gr. 1.51
22	Id. de M. Dewismes	Id.	1.50
23	Id. id.	Id.	1.45
24	Id. id.	Id.	1.50
25	Musée de Saint-Omer.	Id.	1.50
26	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Trouvée près de Douai	1.30
27	Id. id.	Provenance inconnue	1.75
28	Id. de M. Dewismes	Id.	1.72
29	Id. de M. Dancoisne	Trouvée près de Douai	1.50
30	Id. de M. O. Hermand	En Belgique	1.50
31	Id. id.	Trouvée à Blaringhem (1)	4.95
32	Id. id.	Environs de Lille	5.50
33	Id. id.	Près de Dunkerque	3.00
34	Id. id.	Près d'Arras	4.80
35	Id. id.	Id.	3.55
36	Id. de M. Hazard	Trouvée à Fontaine-Valmont, en- tre Maubeuge et Charleroi.	2.05
37	Id. de M. O. Hermand	Sans indication de provenance.	4.65
38	Id. de M. Hazard	Trouvé à Fontaine-Valmont	3.00
39	Id. id.	Id.	"
40	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue	5.15
41	<i>Rev. num. franç.</i> , 1847, pl. XIV, 2.	Id.	"
42	Id. id. 1.	Id.	"
43	Cabinet de M. Dewismes	Id.	4.10

MONNAIES DES MORINS.

44	Cabinet de M. L. Deschamps de Pas.	Provenance inconnue	6.20
45	Id. de M. O. Hermand	Id.	6.18
46	Id. de M. Dewismes	Id.	6.19

(1) Bien que l'on ne puisse tirer aucune conséquence des poids des monnaies de cuivre, nous avons cependant jugé convenable de les donner.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
47	Cabinet de M. Dewismes	Provenance inconnue (1)	Gr. 6.20
48	Id. de M. O. Hermand	Id.	6.20
49	Id. id.	Trouville de Ledringhem	5.95
50	Id. id.	Id.	5.90
51	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Trouvée près de Lumbres	5.90
52	Id. id.	Provenance inconnue	5.85
53	Id. de M. Hazard.	Trouville de Ledringhem (2)	5.90
54	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Provenance inconnue	5.90
55	Id. de M. O. Hermand	Trouville de Ledringhem	5.95
56	Id. id.	Id.	5.95
57	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue	5.95
58	Id. de M. O. Hermand	Trouvée à St-Omer, dans le jardin des religieuses Ste-Catherine.	5.90
59	Id. id.	Trouvée près de Lumbres	5.95
60	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue	6.25
61	Id. de M. O. Hermand	Trouville de Ledringhem	5.95
62	Id. id.	Id.	5.95
63	Id. id.	Id.	5.85
64	Id. id.	Id.	5.52
65	Id. de M. Hazard.	Id.	5.50
66	Id. de M. O. Hermand	Id.	5.60
67	Id. id.	Id.	5.55
68	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Provenance inconnue	5.55
69	Id. de M. Dewismes	Id.	5.80
70	Id. de M. Hazard.	Id.	5.60
71	Musée de Saint-Omer	Id.	5.60
72	Cabinet de M. Dewismes	Id. (3)	2.00

(1) Une pièce semblable provenant du cabinet de M. Albert Legrand, de Saint-Omer, a été trouvée à Crépy, près de Fruges : elle pèse gr. 6.20.

(2) Une autre pièce analogue appartient au musée de Saint-Omer, elle pèse gr. 5.85.

(3) L'usure de cette monnaie, qui en fait rapprocher le poids des nos 18 et 19, empêche de démontrer autrement que par l'analogie du type, si elle appartient bien au monnayage des Morins.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
73	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Provenance inconnue	Gr. 1.35
74	Id. id.	Id. id.	1.30
75	Id. id.	Id.	1.35
76	Id. de M. Dewismes	Trouvée près d'Amiens	1.32
77	Id. de M. O. Hermand	Id. à Marek, près Calais	1.33
78	Id. id.	Provenance inconnue	1.36
79	Id. id.	Id.	1.37
80	Id. id.	Id.	1.25
81	Id. id.	Id.	1.26
82	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Id.	1.29
83	Id. de M. Dewismes	Id.	1.29
84	Id. id.	Id.	1.29
85	Id. id.	Id.	1.33
86	Id. id.	Id.	1.27
87	Id. id.	Id.	1.29
88	Id. de M. O. Hermand	Id.	1.30
89	Id. de M. Dewismes	Id.	1.23
90	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Trouvée près de Gand.	1.44
91	Id. de M. O. Hermand	Id. à Théroutane	5.10
92	Id. id.	Id. id.	4.60
93	Id. id.	Id. id.	4.60
94	Id. id.	Id. id.	5.05
95	Id. de M. Dancoisne	Id. à Fresnicourt ⁽¹⁾	"
96	Id. de M. O. Hermand	Provenance inconnue	1.75
97	Id. id.	Id.	1.65

MONNAIES A LA ROUE.

98	Lelewel, pl. IV, n° 15.	Provenance inconnue	6.21
99	Cabinet de M. Hazard.	Trouvaille de Ledringhem	5.85

(1) Je ne donne pas le poids de cette monnaie de verre, ce poids ne pouvant être d'aucune utilité, puisque cette pièce est unique.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
MONNAIES A L'EPSILON.			
100	Cabinet de M. Dewismes	Provenance inconnue	Gr. 5.98
101	Id. de M. O. Hermand	Id.	5.90
102	Id. id.	Trouvée près de Théroouanc. . . .	5.85
103	Musée de la ville de Saint-Omer.	Provenance inconnue	5.85
104	Cabinet de M. O. Hermand	Trouvaille d'Aubigny.	5.95
105	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue	5.89
106	Id. de M. O. Hermand	Trouvaille d'Aubigny.	5.82
107	Id. id.	Id.	5.80
108	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Id.	5.81
109	Id. de M. O. Hermand	Trouvée à Théroouane (cuivre) . .	2.65
110	Id. id.	Trouvaille de Ledringhem	5.75
111	Id. id.	Id.	5.75
112	Id. de M. Dewismes	Id.	5.60
113	Musée de la ville de Saint-Omer.	Id.	5.62
114	Cabinet de M. L. Deschamps de Pas.	Id.	5.62
115	Id. id.	Id.	5.65
116	Id. de M. O. Hermand	Id.	5.70
117	Id. de M. Hazard	Id.	5.60
118	Id. id.	Id.	5.70
119	Id. id.	Provenance inconnue. (Très-usée, cuivre.)	4.36
120	Lelewel, pl. IV, n° 17.	Id.	5.47
121	Cabinet de M. O. Hermand	Trouvaille de Ledringhem	5.70
122	Id. id.	Id.	5.70
123	Id. de M. Hazard	Id.	5.73
124	Id. de M. O. Hermand	Id.	5.60
125	Id. de M. Hazard	Id.	5.65
126	Id. de M. Dewismes	Id.	5.60
127	Id. de M. O. Hermand	Trouvée dans le pays (cuivre) . .	8.05

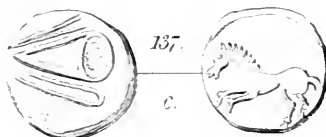
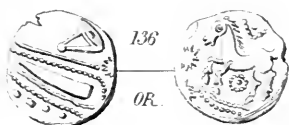
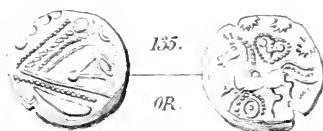
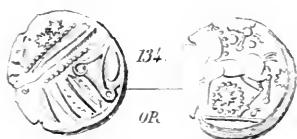
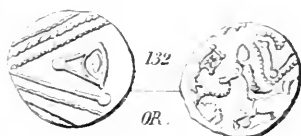
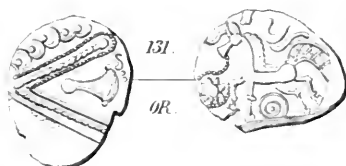
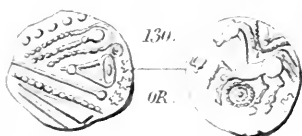
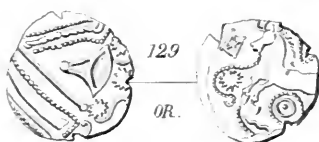
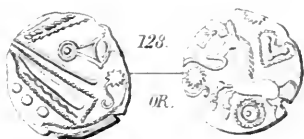
Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
MONNAIES DITES A L'OEIL (1).			
128	Cabinet de M. O. Hermond	Trouvée près d'Avesnes, en Hainaut.	Gr. 6.15
129	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue	6.20
130	Id. id.	Id.	6.18
131	M. Lambert, pl. VII, n° 17	Id.	6.00
132	Cabinet de M. Dewismes	Trouvée à Reims	6.05
133	Id. id.	Trouvée à Bar-le-Duc.	6.10
134	Lelewel, pl. III, n° 39.	Provenance inconnue	5.52
135	Cabinet des médailles à la bibliothèque impériale.	Id.	6.20
136	Lelewel, pl. VII, n° 55	Id.	»
137	M. Lambert, pl. VII, n° 16	Id.	»
138	Lelewel, pl. VI, n° 3	Id.	»
139	Cabinet des médailles.	Id.	5.97
140	Lelewel, pl. IV, n° 21.	Id.	»
141	<i>Magasin pittoresque</i> , 1852, p. 240.	Trouvée à Vermand (Aisne) . . .	6.10
142	M. Lambert, pl. VII, n° 18	Provenance inconnue	6.05
143	Lelewel, pl. IV, n° 22.	Id.	6.00
144	Ghesquiére, pl. I, n° 3	Id.	»
145	Lelewel, pl. IV, n° 61.	Trouvée près de Saint-Quentin et à Flines.	»
146	Id. pl. IX, n° 13.	Trouvée près de Senlis	»
147	M. Lambert, pl. VII, n° 19	Trouvée à Cassel, ancien département de la Sarre.	5.36
148	Lelewel, pl. IV, n° 23	Provenance inconnue	5.58
149	Cabinet des médailles.	Id.	5.45
150	Lelewel, pl. III, n° 41.	Trouvée à Breteuil dans le Beauvoisis.	»
151	Cabinet de M. Dewismes	Provenance inconnue	5.67
152	Lelewel, pl. IV, n° 18.	Id.	6.00

(1) Il a paru nécessaire de reproduire des dessins de médailles déjà publiées dans différents auteurs, afin de démontrer complètement la filiation des types.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
			Gr.
153	M. Lambert, pl. VI, n° 12	Trouvée près de Falaise	»
154	Cabinet de M. Dewismes	Provenance inconnue (1). . . .	1.46
155	Lelewel, pl. III, n° 37.	Id.	1.43
156	Cabinet de M. O. Hermand	Trouvée à Théroouane (cuivre)	2.00
157	Id. id.	Id. (id.)	1.80
MONNAIES EN PARTIE ÉTRANGÈRES AU SYSTÈME KYMRO-BELGE.			
158	Musée de la ville de Saint-Omer.	Trouvée près de Calais	1.64
159	Cabinet de M. O. Hermand. . . .	Id.	1.78
160	Id. de M. Dewismes	Id.	1.92
161	Id. de M. O. Hermand	Id. (cuivre).	1.10
162	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Id. (cuivre)	1.08
ROIS DES ATRÉBATES ET DES MORINS.			
COMIUS.			
163	Cabinet de M. Dewismes	Provenance inconnue	1.72
164	Cabinet des médailles.	Id.	1.72
165	Id. id.	Id.	1.70
ANDOBRUS.			
166	Cabinet des médailles.	Provenance inconnue (2).	3.10
167	Lelewel, pl. III, n° 50.	Id.	»
168	Cabinet des médailles.	Id.	2.45
<p>(1) Cette pièce est évidemment un quart de statère du dernier système.</p> <p>(2) Des pièces semblables ont été trouvées à Théroouane, elles existent dans le cabinet de M. O. Hermand; elles sont malheureusement mal conservées, ce qui fait que j'ai préféré reproduire celles du cabinet des médailles et de Lelewel.</p>			

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
RUBIUS OU RUFICUS.			
169	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Trouvée à Théronane	Gr. 1.95
170	Id. id.	Id.	1.94
171	Id. id.	Id.	2.30
172	Id. id.	Id.	2.37
173	Id. id.	Id.	2.35
GERMANUS INDUTILLILL.			
174	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Provenance inconnue	2.60
175	Id. id.	Id.	2.42

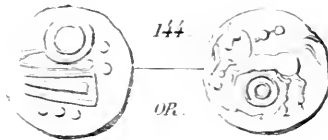
MONNAIES DITES À L'ŒIL.



Aug. Sarrachamps de Pas

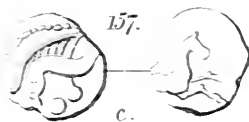
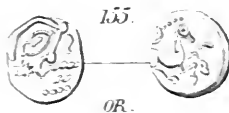
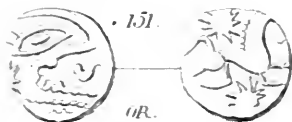
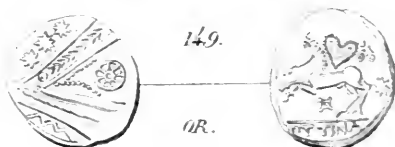
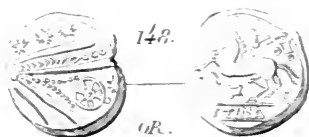
MONNAIES GALLO-BELGES.

MONNAIES DITES A L'ŒIL



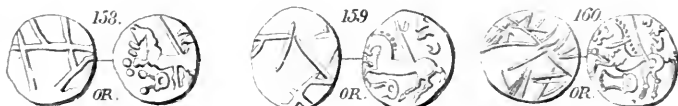
Recueil de 1865

MONNAIES DITES A L'ŒIL



Aug. Lesclapart de Paris

MONNAIES GALLO-BELGES



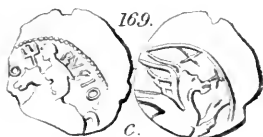
COMIUS



ANDOBRUS.



RUBIUS OU RUFIIUS



GERMANUS INDUTILILL...



Aug Deschamps de Pas